

Ville de Castillon-la-Bataille

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal – Décision du Maire

OBJET: NO. D26-02-03 AUTORISATION D'INCITE A SOLLICITER DES DEMANDES DE SUBVENTION DE L'ETAT AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL POUR LE FINANCEMENT DE L'AMENAGEMENT URBAIN DU SECTEUR ENTREE DE VILLE

Le Maire de Castillon-la-Bataille,

Vu l'article L.2122-22-26° du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L.2334-33 du code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal N° L 20-06/03-17/AG du 15 juin 2020 relative aux délégations consenties au Maire pendant son mandat par le Conseil Municipal,

Vu la convention d'opération de revitalisation du territoire (ORT) de Castillon-la-Bataille en date du 30 juillet 2019,

Vu l'avenant n°1 à la convention ORT de Castillon-la-Bataille en date du 17 mai 2021 valant adhésion au programme Petites Villes de Demain (PVD),

Vu le traité de concession passé entre la commune de Castillon-la-Bataille et la SEM inCité en date du 22 juin 2022 inscrivant le projet d'aménagement en question dans le programme de travaux à réaliser par le concessionnaire,

Vu l'article 15.2 du traité de concession autorisant inCité à solliciter en direct les demandes de subventions, sous accord préalable du concédants,

Vu l'article L.300-5 du code de l'urbanisme,

Considérant que le projet d'aménagement urbain de l'entrée de ville est considéré comme un projet majeur du programme de revitalisation de la commune de Castillon-la-Bataille, visant à marquer l'entrée du centre-ville, renaturer l'entrée de ville, améliorer et sécuriser les mobilités actives, promouvoir le tissu commercial existant et reconquérir de l'espace public sur la voirie ;

Considérant que la complexité et l'envergure du projet nécessite un soutien financier des partenaires de l'ORT ;

Considérant qu'il convient de rechercher des subventions dans le cadre du projet d'aménagement urbain du secteur entrée de ville ;

Décide

Article 1: Le plan de financement de l'opération « aménagement urbain du secteur « entrée de ville » est le suivant (montants HT) :

DEPENSES	TOTAL SECTEUR	TRANCHE A	TRANCHE B
	m ² 7888	4732,8	3155,2
	100%	60%	40%
(1) Honoraires MOE	246 834,04 €	148 100,42 €	98 733,62 €
Maîtrise d'œuvre	135 564,58 €	81 338,75 €	54 225,83 €
Géomètre/diagnostiCs/études de sols	34 380,00 €	20 628,00 €	13 752,00 €
SPS	54 450,00 €	32 670,00 €	21 780,00 €
Aléas 5%	11 219,73 €	6 731,84 €	4 487,89 €
Révision 5%	11 219,73 €	6 731,84 €	4 487,89 €
	100%	60%	40%
(2) Travaux	1 426 995,61 €	883 469,20 €	543 526,41 €
VFD	1 152 104,85 €	702 980,70 €	449 124,15 €
Eclairage	158 829,97 €	84 530,00 €	74 299,97 €
Mobilier/espaces verts	116 060,79 €	95 958,50 €	20 102,29 €
COÛT TOTAL PREVISIONNEL HT (1) + (2)	1 673 829,65 €	1 031 569,62 €	642 260,03 €
TVA 20%	334 765,93 €	206 313,92 €	128 452,01 €
COÛT TOTAL PREVISIONNEL TTC (1) + (2)	2 008 595,58 €	1 237 883,55 €	770 712,03 €

RECETTES	TOTAL SECTEUR	%	TRANCHE A	%	TRANCHE B	%
CD33	159 037,00 €	11%	95 422,20 €	13%	63 614,80 €	10%
Bordures et caniveaux (Attribué 06/11/24)	45 000,00 €	3%	27 000,00 €	4%	18 000,00 €	3%
Aménagement de sécurité (Attribué 06/11/24)	12 000,00 €	1%	7 200,00 €	1%	4 800,00 €	1%
Carrefour (Attribué 06/11/24)	13 000,00 €	1%	7 800,00 €	1%	5 200,00 €	1%
Report modal (136k€ refusé 08/07/24 / 89k€ attribué 07/11/25)	89 037,00 €	6%	53 422,20 €	7%	35 614,80 €	5%
ETAT	589 303,45 €	41%	263 582,07 €	35%	325 721,38 €	49%
DETR (Attribué 06/12/24)	189 303,45 €	13%	113 582,07 €	15%	75 721,38 €	11%
DSIL - tranche A (Attribué 21/08/25)	150 000,00 €	11%	150 000,00 €	20%	- €	0%
DSIL - tranche B (objet de la demande)	250 000,00 €				250 000,00 €	
Fonds Vert Renaturation (199k€ refusé 19/11/25)	- €	0%	- €	0%	- €	0%
Agence de l'eau (Attribué 17/12/25)	67 142,00 €	5%	40 285,20 €	5%	26 856,80 €	4%
FEDER (en instruction depuis 17/03/25)	144 731,00 €	10%	86 838,60 €	11%	57 892,40 €	9%
inCité / Castillon-la-Bataille (Remise d'Ouvrage - Entrée de v	461 124,00 €	32%	276 674,40 €	36%	184 449,60 €	28%
TOTAL RECETTES	1 421 337,45 €	100%	762 802,47 €	100%	658 534,98 €	100%

Article 2 : La ville approuve l'opération « aménagement urbain du secteur « entrée de ville » et son plan de financement ajusté, et autorise son concessionnaire inCité, conformément à l'article 15.2 du traité de concession, à solliciter le versement d'une subvention de 250 000€ auprès de l'Etat au titre de la DSIL pour la tranche B de l'opération.

Article 3: Monsieur le Maire et Madame la Releveuse Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 4: La présente décision sera transmise à Monsieur le Sous Préfet de Libourne. Elle sera communiquée au Conseil Municipal lors de sa prochaine assemblée.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En Sous-Préfecture le
Et de sa publication le

Extrait certifié conforme au registre
des délibérations du Conseil Municipal
Le 4 février 2026

Le Maire
Jacques Breillat

Accusé de réception en préfecture
033-213301088-20260204-D260203-AR
Date de télétransmission : 09/02/2026
Date de réception préfecture : 09/02/2026